

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-22
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 9 juin 2026

Le 9 juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT
PRESENTS
(14) Mme MENARD, Mme BESNARD, Mme FERCHAUD, Mme SOULARD, Mme MORIN,
Mme BELAUD, Mme BAUDRY, Mme ROUSSELOT, Mme COUSSEAU, M. PERCHER,
M. BACLES, M. GABORIAUD, M. BOURREAU, Mme COTILLON

ABSENTS
EXCUSES
(3) M. LOGEAIS, Mme MERCERON, M. VERDON

POUVOIRS /

Date de la
convocation 3 juin 2026

Secrétaire de
séance Mme VINCEDEAU

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Vu l'article R 123-18 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'article R 123-27 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles relatif à l'élection du Vice-Président ;
Vu la délibération n°12-2013a du conseil communautaire du 4 décembre 2013 portant création du Centre Intercommunal d'Action Sociale ;
Vu la délibération DEL-CC-2026-103 du conseil communautaire du 28 avril 2026 relative à la détermination du nombre d'administrateurs du CIAS ;
Vu la délibération DEL-CC-2026-156 du conseil communautaire du 19 mai 2026 relative à l'élection des administrateurs du conseil d'administration du CIAS ;
Vu l'arrêté A-2026-01 de la Présidente du 26 mai 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration ;
Considérant que Madame la Présidente du CIAS a invité les membres présents du conseil d'administration à faire acte de candidature ;

Il est rappelé que le conseil d'administration du CIAS comprend, en nombre égal, des membres élus en son sein par le conseil communautaire et des membres nommés par la Présidente pour la durée du mandat.

Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un(e) Vice-Président(e) qui le préside en l'absence de la Présidente.

Le (La) Vice-Président(e) a pour mission de suppléer la Présidente en cas d'absence de cette dernière lors du conseil d'administration. Il (Elle) assure la présidence et le bon déroulement de la séance (vérification du quorum, conduite et police des débats, décompte des voix...).

Il convient de procéder à l'élection du ou de la Vice-Présidente à bulletins secrets.

Madame la Présidente propose la candidature de Madame Sophie Besnard.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- A déduire (blanc et nul) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Le résultat suivant a été obtenu : 13 voix

Madame Sophie Besnard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue vice-présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
La Présidente
Emmanuelle MENARD



Transmis en préfecture le17/06/26.....

Notifié ou publié le17/06/26.....

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.